



LA CERTIFICATION À L'EXPORT ET AUX ÉCHANGES DE PRODUITS ANIMAUX

OBJECTIFS :

Connaître les règles de la certification sanitaire et les rôles des différents acteurs au sein des DDPP, de la DGAL et des professionnels et harmoniser les pratiques.

PUBLIC CONCERNE :

Préposés sanitaires, Techniciens, IAE,...

CONTENU PROPOSE :

Produits animaux (denrées, alimentation animale, embryons, semences..) ;
Les rappels réglementaires ;
Les contraintes de la certification ;
La chaîne de la certification ;
Les logiciels TRACE et Expadon ;
Echanges de pratiques et études de cas

INTERVENANTS :

Formateurs spécialisés.

DATES :

du 19 au 21 mars 2019

DUREE :

2,5 jours

LIEU :

INFOMA CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

20

Date limite d'inscription :

14 février 2019

**RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :
RESPONSABLE ADMINISTRATIF :**

Adel BEN YOUSSEF
Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FAIS D'INSCRIPTION :

302,5 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés), des EPLEFPA, de l'enseignement supérieur du MAA et des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF).

CODE EPICEA :

176780

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

La formation habituelle de 4 jours est séparée en deux parties de 2,5 jours "échanges" et "export", l'une pour les animaux vivants et l'autre pour les produits animaux et d'origine animale.
Les deux sessions auront lieu en même temps, afin de permettre aux stagiaires de suivre un module ou deux dans l'autre session, en fonction de leurs besoins. Ceci offrira des cours en commun pour les deux groupes.